

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 AVRIL 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 4 avril à 20h30, le Conseil Municipal d'ENNERY, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Ghislaine MELON, à la suite de la convocation dressée par Madame le Maire, le 29 mars 2019 et affichée le 29 mars 2019.

De 20h30 à 21h :

MEMBRES PRÉSENTS: Mme Céline CAMPION, M. Damien DAL MAGRO, Mme Mireille DARTHOIS, Mme Amina DELEPORTE, M. Denis KOULMANN, M. Dominique LAURENT, M. Armand LEJEUNE, M. Daniel MALNORY, Mme Aurélia MAYERY, Mme Ghislaine MELON, Mme Colette NEGRI, M. Bernard PREVOT, M. Julien SUPPER, Mme Christelle TANNOUCHE BENNANI, M. Albert WALLECK

MEMBRES ABSENTS EXCUSES

Mme Brigitte BECK-ERNWEIN

Mme Jennifer MUSZYNSKI

M. Jean VIGNOLI

A partir de 21h :

MEMBRES PRÉSENTS : Mme Céline CAMPION, M. Damien DAL MAGRO, Mme Mireille DARTHOIS, Mme Amina DELEPORTE, M. Denis KOULMANN, M. Dominique LAURENT, M. Armand LEJEUNE, M. Daniel MALNORY, Mme Aurélia MAYERY, Mme Ghislaine MELON, Mme Colette NEGRI, M. Bernard PREVOT, M. Julien SUPPER, Mme Christelle TANNOUCHE BENNANI, M. Jean VIGNOLI, M. Albert WALLECK

MEMBRES ABSENTS EXCUSES

Mme Brigitte BECK-ERNWEIN

Mme Jennifer MUSZYNSKI

Secrétaire de Séance : Mme Amina DELEPORTE

Assistaient également à la séance : Mme Sandrine WOJCIECHOWSKI, Mme Stéphanie WINKEL HEINTZ

ORDRE DU JOUR :

- Fixation des taux des trois taxes directes locales
- Budgets primitifs 2019 - commune d'Ennery et régie funéraire
- Attribution de subventions aux associations d'Ennery
- Contribution pour le Redressement des Finances Publiques : constitution de provision
- Admission en non-valeur
- reprise des provisions antérieures et comptabilisation des nouvelles provisions
- Création des emplois saisonniers
- Salle polyvalente intercommunale Flévy / Ennery
- Proposition de motion pour le maintien des TGV sur la ligne Metz - Paris
- Compte rendu des décisions budgétaires et par délégation de pouvoir
- Divers

Les élus approuvent le compte rendu de la précédente réunion du Conseil Municipal

2019-16 FIXATION DES TAUX DES TROIS TAXES DIRECTES LOCALES

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire,
Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- fixe les taux, sans variation, des trois taxes directes locales pour l'année 2019 à :

Libellés	Bases notifiées	Taux	Variation de taux	Produit en résultant
Taxe d'habitation	1 766 000	8.45 %	0 %	149 227
Taxe foncière sur les propriétés bâties	5 788 000	8.54 %	0 %	494 295
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	23 900	44.33 %	0 %	10 595
Total				654 117 €

2019-17 BUDGET PRIMITIF 2019 – COMMUNE D'ENNERY

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 1612-1 à L. 1612-20 et L. 2311-1 à L. 2343-2 relatifs à l'adoption et l'exécution des budgets communaux ainsi qu'aux finances communales,

Vu l'instruction M14 modifiée précisant les règles de comptabilité publique et de présentation du budget et ses modifications à compter du 1er janvier 2007,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- adopte le budget primitif de l'exercice 2019 de la Commune d'Ennery, arrêté comme suit :

• BALANCE GENERALE		
LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	14 057 750.03	14 057 750.03
Section d'investissement	14 030 543.62	14 030 543.62

2019-18 BUDGET PRIMITIF 2019 – REGIE DE LA CHAMBRE FUNÉRAIRE

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- adopte le budget primitif de l'exercice 2019 de la Régie de la Chambre Funéraire d'Ennery, arrêté comme suit :

BALANCE GENERALE		
LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
Section d'exploitation	4721.84	4721.84
Section d'investissement	0.00	0.00

2019-19 Attribution de subvention aux associations d'Ennery : ASSOCIATION DES ANCIENS COMBATTANTS ET ANCIENS MILITAIRES FRANÇAIS D'ENNERY ET ENVIRONS

Mme le Maire informe le Conseil Municipal que l'association des anciens combattants et anciens militaires français d'Ennery et environs, dont le siège est à Ennery, a sollicité auprès de la commune, une aide financière. L'association a formulé cette demande sur la base du dossier de demande de subvention 2019. Compte tenu de la nature des projets qui présentent un intérêt entrant dans les actions que la commune peut légalement soutenir, la Commission des Finances propose l'attribution d'une subvention à l'association.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide d'accorder une subvention à l'association à hauteur de 780 €,
- décide que cette dépense est imputée au budget principal 2019,
- charge Mme le Maire de signer la convention de subventionnement avec l'association,
- Autorise Mme le Maire à signer toutes pièces nécessaires à l'exécution de la présente.

2019-20 Attribution de subvention aux associations d'Ennery : ASSOCIATION INDEPENDANTE DES PARENTS D'ELEVES

Mme le Maire informe le Conseil Municipal que l'association indépendante des parents d'élèves, dont le siège est à Ennery, a sollicité auprès de la commune, une aide financière. L'association a formulé cette demande sur la base du dossier de demande de subvention 2019. Compte tenu de la nature des projets qui présentent un intérêt entrant dans les actions que la commune peut légalement soutenir, la Commission des Finances propose l'attribution d'une subvention à l'association.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide d'accorder une subvention à l'association à hauteur de 490 €,
- décide que cette dépense est imputée au budget principal 2019,
- charge Mme le Maire de signer la convention de subventionnement avec l'association,
- Autorise Mme le Maire à signer toutes pièces nécessaires à l'exécution de la présente.

2019-21 Attribution de subvention aux associations d'Ennery : association AMICALE DES DONNEURS DE SANG BENEVOLES D'ENNERY, RIVE DROITE ET SES ENVIRONS

Mme le Maire informe le Conseil Municipal que l'association Amicale des Donneurs de Sang, dont le siège est à Ennery, a sollicité auprès de la commune, une aide financière. L'association a formulé cette demande sur la base du dossier de demande de subvention 2019. Compte tenu de la nature des projets qui présentent un intérêt entrant dans les actions que la commune peut légalement soutenir, la Commission des Finances propose l'attribution d'une subvention à l'association.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide d'accorder une subvention à l'association à hauteur de 670 €,
- décide que cette dépense est imputée au budget principal 2019,

- charge Mme le Maire de signer la convention de subventionnement avec l'association,
- Autorise Mme le Maire à signer toutes pièces nécessaires à l'exécution de la présente.

2019-22 Attribution de subvention aux associations d'Ennery : association GROUPE VOCAL ARPEGE

Mme le Maire informe le Conseil Municipal que l'association Groupe Vocal Arpège, dont le siège est à Ennery, a sollicité auprès de la commune, une aide financière. L'association a formulé cette demande sur la base du dossier de demande de subvention 2019.

Compte tenu de la nature des projets qui présentent un intérêt entrant dans les actions que la commune peut légalement soutenir, la Commission des Finances propose l'attribution d'une subvention à l'association.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide d'accorder une subvention à l'association à hauteur de 830 €,
- décide que cette dépense est imputée au budget principal 2019,
- charge Mme le Maire de signer la convention de subventionnement avec l'association,
- Autorise Mme le Maire à signer toutes pièces nécessaires à l'exécution de la présente.

2019-23 Attribution de subvention aux associations d'Ennery : association ATELIER COUTURE ET CREATION

Mme le Maire informe le Conseil Municipal que l'association Atelier Couture et Création, dont le siège est à Ennery a sollicité auprès de la commune, une aide financière.

L'association a formulé cette demande sur la base du dossier de demande de subvention 2019. Compte tenu de la nature des projets qui présentent un intérêt entrant dans les actions que la commune peut légalement soutenir, la Commission des Finances propose l'attribution d'une subvention à l'association.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide d'accorder une subvention à l'association à hauteur de 513 €
- décide que cette dépense est imputée au budget principal 2019,
- charge Mme le Maire de signer la convention de subventionnement avec l'association,
- Autorise Mme le Maire à signer toutes pièces nécessaires à l'exécution de la présente

2019-24 Attribution de subvention aux associations d'Ennery : ASSOCIATION DES BLOUSES ROSES

Mme le Maire informe le Conseil Municipal que l'association des Blouses Roses, dont le siège est à Ennery, a sollicité auprès de la commune, une aide financière. L'association a formulé cette demande sur la base du dossier de demande de subvention 2019.

Compte tenu de la nature des projets qui présentent un intérêt entrant dans les actions que la commune peut légalement soutenir, la Commission des Finances propose l'attribution d'une subvention à l'association.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide d'accorder une subvention à l'association à hauteur de 210 €,

- décide que cette dépense est imputée au budget principal 2019,
- charge Mme le Maire de signer la convention de subventionnement avec l'association,
- Autorise Mme le Maire à signer toutes pièces nécessaires à l'exécution de la présente.

2019-25 Attribution de subvention aux associations d'Ennery : association COMITE COMMUNAL D'ORGANISATION DES FETES D'ENNERY

Mme le Maire informe le Conseil Municipal que le Comité Communal d'Organisation des Fêtes d'Ennery, dont le siège est à Ennery, a sollicité auprès de la commune, une aide financière. L'association a formulé cette demande sur la base du dossier de demande de subvention 2019. Compte tenu de la nature des projets qui présentent un intérêt entrant dans les actions que la commune peut légalement soutenir, la Commission des Finances propose l'attribution d'une subvention à l'association.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide d'accorder une subvention à l'association à hauteur de 12 500 €,
- décide que cette dépense est imputée au budget principal 2019,
- charge Mme le Maire de signer la convention de subventionnement avec l'association,
- Autorise Mme le Maire à signer toutes pièces nécessaires à l'exécution de la présente.

2019-26 Attribution de subvention aux associations d'Ennery : association CLUB DE L'AMITIE DES SENIORS

Mme le Maire informe le Conseil Municipal que l'association Club de l'Amitié des Séniors dont le siège est à Ennery, a sollicité auprès de la commune, une aide financière. L'association a formulé cette demande sur la base du dossier de demande de subvention 2019. Compte tenu de la nature des projets qui présentent un intérêt entrant dans les actions que la commune peut légalement soutenir, la Commission des Finances propose l'attribution d'une subvention à l'association.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide d'accorder une subvention à l'association à hauteur de 4 213 €,
- décide que cette dépense est imputée au budget principal 2019,
- charge Mme le Maire de signer la convention de subventionnement avec l'association,
- Autorise Mme le Maire à signer toutes pièces nécessaires à l'exécution de la présente.

2019-27 Attribution de subvention aux associations d'Ennery : association CAROTTE SAUVAGE (CULTURE ET LOISIRS)

Mme le Maire informe le Conseil Municipal que l'association Carotte sauvage (Culture et loisirs), dont le siège est à Ennery, a sollicité auprès de la commune, une aide financière. L'association a formulé cette demande sur la base du dossier de demande de subvention 2019. Compte tenu de la nature des projets qui présentent un intérêt entrant dans les actions que la commune peut légalement soutenir, la Commission des Finances propose l'attribution d'une subvention à l'association.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide d'accorder une subvention à l'association à hauteur de 285 €,
- décide que cette dépense est imputée au budget principal 2019,
- charge Mme le Maire de signer la convention de subventionnement avec l'association,
- Autorise Mme le Maire à signer toutes pièces nécessaires à l'exécution de la présente.

2019-28 Attribution de subvention aux associations d'Ennery : association DOJO ENNERY

Mme le Maire informe le Conseil Municipal que l'association Dojo Ennery, dont le siège est à Ennery, a sollicité auprès de la commune, une aide financière. L'association a formulé cette demande sur la base du dossier de demande de subvention 2019.

Compte tenu de la nature des projets qui présentent un intérêt entrant dans les actions que la commune peut légalement soutenir, la Commission des Finances propose l'attribution d'une subvention à l'association.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide d'accorder une subvention à l'association à hauteur de 3 565 €,
- décide que cette dépense est imputée au budget principal 2019,
- charge Mme le Maire de signer la convention de subventionnement avec l'association,
- Autorise Mme le Maire à signer toutes pièces nécessaires à l'exécution de la présente

2019-29 Attribution de subvention aux associations d'Ennery : association ECOLE INTERCOMMUNALE DE MUSIQUE ET DANSE

Mme le Maire informe le Conseil Municipal que l'Ecole Intercommunale de Musique et Danse, dont le siège est à Ennery, a sollicité auprès de la commune, une aide financière.

L'association a formulé cette demande sur la base du dossier de demande de subvention 2019. Compte tenu de la nature des projets qui présentent un intérêt entrant dans les actions que la commune peut légalement soutenir, la Commission des Finances propose l'attribution d'une subvention à l'association.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide d'accorder une subvention à l'association à hauteur de 20 477 €,
- décide que cette dépense est imputée au budget principal 2019,
- charge Mme le Maire de signer la convention de subventionnement avec l'association,
- Autorise Mme le Maire à signer toutes pièces nécessaires à l'exécution de la présente.

2019-30 Attribution de subvention aux associations d'Ennery : association ENNERY FITNESS

Mme le Maire informe le Conseil Municipal que l'association Ennery-Fitness, dont le siège est à Ennery, a sollicité auprès de la commune, une aide financière. L'association a formulé cette demande sur la base du dossier de demande de subvention 2019.

Compte tenu de la nature des projets qui présentent un intérêt entrant dans les actions que la commune peut légalement soutenir, la Commission des Finances propose l'attribution d'une subvention à l'association.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide d'accorder une subvention à l'association à hauteur de 288 €,
- décide que cette dépense est imputée au budget principal 2019,
- charge Mme le Maire de signer la convention de subventionnement avec l'association,
- Autorise Mme le Maire à signer toutes pièces nécessaires à l'exécution de la présente.

2019-31 Attribution de subvention aux associations d'Ennery : association FOYER CULTUREL D'ENNERY

Mme le Maire informe le Conseil Municipal que le Foyer culturel d'Ennery, dont le siège est à Ennery, a sollicité auprès de la commune, une aide financière. L'association a formulé cette demande sur la base du dossier de demande de subvention 2019.

Compte tenu de la nature des projets qui présentent un intérêt entrant dans les actions que la commune peut légalement soutenir, la Commission des Finances propose l'attribution d'une subvention à l'association.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide d'accorder une subvention à l'association à hauteur de 288 €,
- décide que cette dépense est imputée au budget principal 2019,
- charge Mme le Maire de signer la convention de subventionnement avec l'association,
- Autorise Mme le Maire à signer toutes pièces nécessaires à l'exécution de la présente.

2019-32 Attribution de subvention aux associations d'Ennery : association JEUNESSE SPORTIVE OUVRIERE D'ENNERY

Mme le Maire informe le Conseil Municipal que la Jeunesse Sportive Ouvrière d'Ennery, dont le siège est à Ennery, a sollicité auprès de la commune, une aide financière. L'association a formulé cette demande sur la base du dossier de demande de subvention 2019.

Compte tenu de la nature des projets qui présentent un intérêt entrant dans les actions que la commune peut légalement soutenir, la Commission des Finances propose l'attribution d'une subvention à l'association.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide d'accorder une subvention à l'association à hauteur de 12 980 €,
- décide que cette dépense est imputée au budget principal 2019,
- charge Mme le Maire de signer la convention de subventionnement avec l'association,
- Autorise Mme le Maire à signer toutes pièces nécessaires à l'exécution de la présente.

2019-33 Attribution de subvention aux associations d'Ennery : association VENTS D'EST ORCHESTRE D'HARMONIE INTERCOMMUNAL

Mme le Maire informe le Conseil Municipal que l'association Vents d'Est Orchestre d'Harmonie Intercommunal, dont le siège est à Ennery, a sollicité auprès de la commune, une

aide financière. L'association a formulé cette demande sur la base du dossier de demande de subvention 2019.

Compte tenu de la nature des projets qui présentent un intérêt entrant dans les actions que la commune peut légalement soutenir, la Commission des Finances propose l'attribution d'une subvention à l'association.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide d'accorder une subvention à l'association à hauteur de 3 074 €,
- décide que cette dépense est imputée au budget principal 2019,
- charge Mme le Maire de signer la convention de subventionnement avec l'association,
- Autorise Mme le Maire à signer toutes pièces nécessaires à l'exécution de la présente.

2019-34 Attribution de subvention aux associations d'Ennery : association LA PAUSE YOGA

Mme le Maire informe le Conseil Municipal que La Pause Yoga, dont le siège est à Ennery, a sollicité auprès de la commune, une aide financière. L'association a formulé cette demande sur la base du dossier de demande de subvention 2019.

Compte tenu de la nature des projets qui présentent un intérêt entrant dans les actions que la commune peut légalement soutenir, la Commission des Finances propose l'attribution d'une subvention à l'association.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide d'accorder une subvention à l'association à hauteur de 311 €,
- décide que cette dépense est imputée au budget principal 2019,
- charge Mme le Maire de signer la convention de subventionnement avec l'association,
- Autorise Mme le Maire à signer toutes pièces nécessaires à l'exécution de la présente.

2019-35 Attribution de subvention aux associations d'Ennery : SPORTING CLUB ENNERY

Mme le Maire informe le Conseil Municipal que le Sporting Club d'Ennery, dont le siège est à Ennery, a sollicité auprès de la commune, une aide financière. L'association a formulé cette demande sur la base du dossier de demande de subvention 2019.

Compte tenu de la nature des projets qui présentent un intérêt entrant dans les actions que la commune peut légalement soutenir, la Commission des Finances propose l'attribution d'une subvention à l'association.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide d'accorder une subvention à l'association à hauteur de 1 288 €,
- décide que cette dépense est imputée au budget principal 2019,
- charge Mme le Maire de signer la convention de subventionnement avec l'association,
- Autorise Mme le Maire à signer toutes pièces nécessaires à l'exécution de la présente.

2019-36 Attribution de subvention aux associations d'Ennery : association TENNIS CLUB ENNERY

Mme le Maire informe le Conseil Municipal que le Tennis Club Ennery, dont le siège est à Ennery, a sollicité auprès de la commune, une aide financière. L'association a formulé cette demande sur la base du dossier de demande de subvention 2019.

Compte tenu de la nature des projets qui présentent un intérêt entrant dans les actions que la commune peut légalement soutenir, la Commission des Finances propose l'attribution d'une subvention à l'association.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, à l'unanimité :

- décide d'accorder une subvention à l'association à hauteur de 4 735€,
- décide que cette dépense est imputée au budget principal 2019,
- charge Mme le Maire de signer la convention de subventionnement avec l'association,
- Autorise Mme le Maire à signer toutes pièces nécessaires à l'exécution de la présente.

2019-37 CONTRIBUTION POUR LE REDRESSEMENT DES FINANCES PUBLIQUES : CONSTITUTION DE PROVISION

Madame le Maire rappelle la délibération du 10 avril 2018 ayant pour objet la constitution de provisions comptabilisées pour 2 ans (2017-2018) à l'article 6815 à hauteur de 126 160€ à l'encontre de l'Etat au titre des contributions directes pour le redressement des finances publiques.

La Commune ayant attaqué la décision de l'Etat devant le Tribunal administratif, l'affaire est toujours pendante devant ce même Tribunal.

Or, la loi des finances pour 2018 précise en son article 159, que le prélèvement est annuel et reconductible chaque année.

Par conséquent, il faut prévoir au budget primitif des crédits en mode semi-budgétaire pour l'année 2019 à l'article 6815 –chapitre 68 à hauteur de 63 080€.

Vu l'instruction M14 relative à la comptabilité des communes,

Vu l'article L 2321-2 Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide de porter au budget principal, le montant des provisions comptabilisées pour 2019, au titre *risques et charge de fonctionnement courant* (article 6815) à hauteur de 63 080€,
- autorise Madame le Maire à prendre toutes mesures et à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente.

2019-38 ADMISSION EN NON – VALEUR

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de factures impayées émises en 2017 à l'encontre de :

- M. Perez Samuel pour une mise en fourrière de son véhicule d'un montant de 238,73€
- Mme Balleve Aurélie pour une facture du centre aéré de l'été 2017 d'un montant de 76€
- M. Lemal Christophe pour la location de parcelle communale 2017 d'un montant de 15,92€

Tous les moyens en vue d'obtenir le paiement ont été mis en œuvre à la fois par les services de la Mairie, du périscolaire et par le Receveur Municipal mais sont restés sans suite auprès des redevables.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal l'admission en non-valeur des titres 80-103-262/2017 d'un montant total de 330,65€ et d'inscrire cette somme au budget primitif à l'article 6541 – dépenses de fonctionnement

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide l'admission en non-valeur des titres 80-103-262/2017 d'un montant total de 330,65€,
- Décide d'inscrire cette somme au budget primitif à l'article 6541 – dépenses de fonctionnement
- autorise Madame le Maire à prendre toutes mesures et à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente.

2019-39 REPRISE DES PROVISIONS ANTERIEURES ET COMPTABILISATION DES NOUVELLES PROVISIONS

Madame le Maire rappelle la délibération 7 mars 2016 qui expose que la constitution d'une provision est l'une des applications comptables du principe de prudence. Elle consiste à prévoir une réserve financière pour faire face à un risque qui, s'il se réalise, entraînera une charge pour la commune.

En cas de réalisation du risque, la provision sera utilisée pour y faire face et si le risque s'avère inexistant, la reprise génèrera un gain exceptionnel pour l'exercice duquel le risque aura disparu.

La comptabilisation des dotations aux provisions des créances douteuses relève des dépenses obligatoires et repose sur des écritures budgétaires (sur option) ou semi-budgétaires. Ce dernier mode d'écriture est le régime de droit commun des provisions avec un impact financier sur la section de fonctionnement.

Etant donné que la société GK BAT a été placée en redressement judiciaire et qu'elle est redevable à la commune de la somme de 727.84 €, il a été proposé au Conseil Municipal de constituer en 2016 une provision au titre des débiteurs défaillants, semi-budgétaire de 727.84 €, et d'inscrire cette somme au budget primitif au compte 6817.

A ce jour, la Société GK BAT est toujours redevable auprès de la Commune d'Ennery de la somme de 727,84€ auquel se rajoute des frais de poursuite d'un montant de 22€ soit un montant total de 749,84€.

A cet effet, il est proposé au Conseil Municipal :

- de prévoir, dans le cadre de la reprise de la provision, des crédits en écritures semi-budgétaire à l'article 7817 - chapitre 78 en recette de fonctionnement pour un montant de 728€,
- de prévoir, dans le cadre de la nouvelle provision, des crédits en écritures semi-budgétaire à l'article 6817 – chapitre 68 en dépense de fonctionnement pour un montant de 750€, et d'inscrire ces sommes au budget primitif 2019.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- valide la reprise des provisions antérieures et comptabilisation des nouvelles provisions au budget primitif 2019,
- autorise Madame le Maire à prendre toutes mesures et à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente.

2019-40 CREATION DES EMPLOIS SAISONNIERS

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment l'article 3 2° relatif à l'accroissement saisonnier d'activité,

Considérant que la commune d'Ennery connaît un accroissement saisonnier d'activité, pendant la période de mi-avril à fin septembre, dans le domaine des travaux d'entretien des bâtiments communaux et des espaces verts,

Madame le Maire propose :

- l'ouverture de 76 postes destinés aux saisonniers durant la période du 08/04/2019 au 30/09/2019 avec la condition d'âge fixée à 18 ans et plus.
- et à titre d'expérimentation, l'ouverture de 24 postes destinés aux saisonniers durant la période du 03/06/2019 au 31/08/2019 avec la condition d'âge de 16 ans et plus.

Dans les deux cas, la durée de travail d'un poste est fixée à 35 heures et la rémunération sera calculée sur la base de l'indice majoré de l'échelon 1 de l'échelle C1 du grade d'adjoint technique.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide pour faire face à l'accroissement saisonnier d'activité, de retenir les deux propositions ci-dessus portant sur :
 - la création de 76 postes réservés aux personnes âgées de 18 ans et plus,
 - la création de 24 postes réservés aux personnes âgées de 16 ans et plus.
- Charge Madame le Maire de prendre toutes mesures et signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente.

2019-41 SALLE POLYVALENTE INTERCOMMUNALE FLEVY / ENNERY

Madame le Maire soumet au Conseil Municipal les documents réactualisés relatifs à la réservation de la salle polyvalente intercommunale Flevey Ennery

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- Valide le règlement d'utilisation et la convention d'occupation de la salle polyvalente Flevey-Ennery, annexés à la présente,
- Valide les tarifs de location de salle polyvalente intercommunale de Flevey-Ennery annexés à la présente,
- Charge Madame le Maire de prendre toutes mesures et signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente.

2019-42 MOTION POUR LE MAINTIEN DES TGV SUR LA LIGNE METZ-PARIS, METZ-NICE ET POUR UN MEILLEUR CADENCEMENT DES LIGNES

Mme le Maire informe les Conseillers Municipaux qu'à la fin de l'année 2018, la SNCF a modifié le cadencement des TGV sur la ligne Metz-Paris. De même la ligne Metz-Nice a été supprimée. Les lignes de proximité et frontalières mériteraient également un meilleur cadencement.

De nombreux élu(e)s du Grand Est, Députés, Sénateurs, Maires, Présidents et représentants de la Région Grand-Est, du Conseil Départemental, de Communauté d'Agglomération, de Métropole, d'Associations des Maires ont interpellé la SNCF et Madame la Ministre des Transports. Une pétition en ligne sur le devenir de l'offre TGV a été lancée.

Avec ces modifications de service et de cadencement, ou ces carences, Metz constitue l'agglomération la plus mal desservie sur l'ensemble du Grand Est.

Aussi, par cette motion, le Conseil Municipal, à l'unanimité, exige une meilleure concertation de la part de la SNCF mais également et plus généralement une implication des tous les interlocuteurs concernés.

➤ **COMPTE RENDU DES DECISIONS BUDGETAIRES ET PAR DELEGATION DE POUVOIR**

➤ **2019-13**

Commande du repas des séniors auprès de la Maison DOLLEZ. Le montant de la commande s'élève à 12 196,36€ HT, soit 13 416€ TTC.

➤ **2019-14**

Règlement des frais d'honoraire dus à Me COSSALTER, DE ZOLT & COURONNE, facture N° 9442 s'élevant à 552 €.

➤ **2019-15**

Attribution du marché de fourniture et acheminement de gaz pour la commune d'Ennery à l'entreprise TOTAL ENERGIE GAZ. Le montant du marché triennal s'élève à 77 284.75 € HTT. Les diverses taxes, les contributions et les coûts de distribution et de transport composant la part variable du prix, évolueront conformément aux nouvelles dispositions réglementaires en vigueur.

➤ **2019-16**

La signature de l'avenant au marché public de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation du bâtiment Omnisports à Ennery avec F. Stoffel Architecte. Le montant s'élève à 9 960 € HT

➤ **2019-17**

La signature du marché avec MATEC pour l'assistance à la passation du contrat de maintenance des installations d'éclairage public. Le montant s'élève à 1 600 € HT

➤ **2019-18**

L'attribution et la signature de l'avenant n° 1 passé auprès de l'entreprise AF QUALIPLATRE pour la réhabilitation des Salles Omnisports et Mandelli - lot 5 plâtrerie- faux plafonds. Le montant de l'avenant portant prolongation du délai d'exécution, s'élève à 3 735€ HT

➤ **2019-19**

L'attribution et la signature de l'avenant n° 1 passé auprès de l'entreprise HOFFMANN S.A.S pour la réhabilitation des Salles Omnisports et Mandelli - lot 6 électricité. Le montant de l'avenant portant prolongation du délai d'exécution, s'élève à 6 866,42€ HT.

• **DIVERS :**

- Elections européennes : tenue des bureaux 26 mai
- Evènements communaux à Ennery :
 - 2 juin 2019 : Fête des mères aux Etangs d'Ennery
 - 13/14 juillet 2019 : Fête patronale – feu d'artifice intercommunal
- Ecole Intercommunale de Musique :

Mme le Maire expose la requête du Maire Honoraire d'Ennery, Jean-Marie Bauer, en vue de nommer l'Ecole Intercommunale « Christian Meng » en mémoire et reconnaissance à l'homme très investi qu'il a été. Le conseil municipal d'Ennery s'est positionné favorablement pour ce projet.

A ce titre, des démarches ont été engagées auprès des communes concernées et de la communauté de communes Rives de Moselle afin de mener à bien ce projet. Une date émerge également pour l'évènement, qui serait le 21 juin, date de la fête de la Musique 2019.

Rien ne restant à l'ordre du jour, Madame le Maire déclare la session close à 22h15

Le Maire,
Ghislaine MELON